

MAIRIE DE DOISSAT 24170

CONSEIL MUNICIPAL Compte Rendu de la Séance du 29 Juin 2022

Ouverture de la séance à 18h10 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Francis RINGENBACH, Robert DAURIAT, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Frédéric LASSIGNARDIE, Stéphane LACOSTE, Lionel BOISSY (19h00).

Absent : Alain WINGDICH

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 02 Avril 2022

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

- Délibération concernant l'acceptation d'un remboursement d'EDF pour un trop perçu d'un montant de 386.26€.
Vote à l'unanimité Pour (9 voix)
- Délibération concernant l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable – référentiel M57

Notre secrétaire de mairie travaillant en temps partagé dans une autre mairie l'ayant également adopté, elle suit actuellement une formation sur l'instruction budgétaire et comptable M57. Cette nouvelle instruction détaillée, claire et compréhensible (assez proche du secteur privé) n'est pas encore obligatoire (le sera en 2024) pour les petites communes mais le maire estime que cette adoption anticipée permettra d'uniformiser immédiatement le travail de la secrétaire et de rendre vraiment plus limpide la comptabilité et le budget communal.

Par ailleurs, le comptable public nous a donné en date du 23 juin 2022 un avis favorable à notre demande d'adoption du référentiel M57.

Vote à l'unanimité (9 voix) pour une adoption en version complète au 01/01/2023

- Délibération sur la réforme des règles de la publicité des actes

À partir du 01/07/2022, la publicité de tous les actes doit être réalisée par actes numériques sur un site Internet très sécurisé. Néanmoins, une dérogation permet aux communes de moins de 3500 habitants de choisir jusqu'à la fin de la mandature actuelle selon ces 3 possibilités :

Par affichage	9 voix Pour
Par publication papier	0 voix Pour
Par publication électronique	0 voix Pour

MAIRIE DE DOISSAT

24170

Arrêté portant transfert du pouvoir de police spéciale de lutte contre les dépôts sauvages des déchets au Président du SMD3

Le maire explique qu'il envisage de faire un arrêté ayant pour but le transfert de son pouvoir de police au SMD3 dans le cadre uniquement des dépôts sauvages (un sac déposé hors d'un container est un dépôt sauvage quel qu'en soit la raison).

Du personnel du SMD3 en cours de formation sera chargé de faire respecter toutes les règles d'usage des ordures ménagères et de verbaliser le cas échéant.

Le maire est parfaitement conscient qu'une très grande majorité respecte les règles mais les adjoints et lui ne peuvent passer leur temps à remettre (pratiquement quotidiennement) dans les containers les sacs de quelques personnes qui ne veulent toujours pas comprendre !

Après échanges, Mr le Maire demande aux Conseillers un avis consultatif (8 Pour et 2 Abstentions).

Devis Chaises de la Salle Communale

Les chaises en bois de la salle communale se sont fortement dégradées après de nombreuses années d'utilisation et la sécurité des utilisateurs n'est plus assurée.

Après comparaison de différents modèles lors de réunions dans d'autres salles communales et en avoir testé en mairie un exemplaire, la société ALEC propose un devis d'un montant de 2.715,24 euros HT pour la fourniture de 64 Chaises « Malaga » confortables et solides ainsi que son chariot de rangement.

Devis n° DE0001248 d'un montant de 2.715,24 € HT

Ce devis a été accepté à l'unanimité

Devis Panneaux signalisation

Un devis de panneaux de signalisation a été demandé à la société ALEC, afin de pouvoir signaler tout danger temporaire et pour le remplacement des chevrons (virage serré) usés en bas de la route des noyers.

Devis n° DE00012254 d'un montant 505,40 € HT

Ce devis a été accepté à l'unanimité

Réunion P.L.U.I. (Bruno Lallier - Jean-Marie Gilet – Lionel Boissy)

Une 1^{ère} proposition de zonage nous a été soumise en réunion restreinte le 24 juin 2022. Comme déjà énoncé lors de précédentes réunions d'élaboration du P.L.U.I., nous avons à nouveau fortement insisté sur les spécificités de notre commune avec ses 33 lieux-dits, l'aberration de vouloir implanter les quelques habitations neuves (4 au plus pour les 10 prochaines années) autorisées uniquement en centre Bourg.

Nous avons réclamé de répartir ces permis de construire neufs dans les plus gros lieux-dits mais nous savons déjà que Dieudet et Babirot sont des zones classées agricoles protégées où il sera impossible de construire une habitation neuve à l'exception des seuls agriculteurs exclusivement dans l'élevage qui peuvent encore faire une demande avec des contraintes et des critères d'implantation très sévères et le passage en commission agricole de validation.

Au-delà, il faut travailler sur l'existant ; changement de destination en habitation des granges ou des hangars, extensions sur les habitations, vente et rénovation des habitations vacantes.

MAIRIE DE DOISSAT

24170

Une prochaine réunion (mi-août) sera consacrée aux projets d'implantations commerciales à intégrer dans le PLUI.

Réunion CCVDFB Voirie (Bruno Lallier - Jean-Marie Gilet – Stéphane Lacoste)

Les élus ont rencontré Mme Maï-Ty Degorre, la nouvelle responsable des services techniques de la CCVDFB à la mairie.

Les attentes de la commune lui ont été évoquées et une visite sur le terrain lui a permis de faire un état des lieux des travaux à réaliser en priorité.

Des saignées aux bords des routes devraient être faites au cours de l'automne 2022.

Les fossés seront faits au printemps 2023.

Une équipe « bâtiment » de la CCVDFB pourra réaliser cet hiver des travaux sur le petit patrimoine communal.

Devant l'augmentation importante du prix des matériaux (25 à 35% pour le goudron et le point à temps) le contrat signé par la CCVDFB est en cours de renégociation. Le budget n'étant pas extensible, il faudra probablement soit diminuer la quantité de travaux, soit les reporter dans le temps.

Commissions Ambroisie (Michael Boulard)

Une nouvelle variété d'Ambroisie a été signalé dans les départements voisins, l'Ambroisie Trifide. Vous pouvez trouver toutes les informations dans un article de la dernière Gazette.

Commission SIAEP (Michael Boulard, Robert Dauriat)

Le rendement du réseau d'eau est en baisse et le niveau de fuite est en augmentation. Des changements de ventouses (évacuation de l'excès d'air dans les canalisations) vétustes devraient être réalisés prochainement.

Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable en attente de visa du contrôle de légalité sera prochainement diffusé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.